

Pour l'autorité compétente par délégation



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 10 DI MARZU DI U 2022



Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le 10 mars 2022 à 16 H 00, dans la salle « Claude PAPI » du Palais des congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. CHIARELLI-LUZI Vannina, SORBA François, LE MAO Ghjuvan'Santu, GALLONI D'ISTRIA Eveline, COMBETTE Christelle, SAVELLI Jean-Michel, TERRIGHI Charlotte, LE BOMIN Vanina, BATTESTINI Serena, NEGRETTI Pierre, GALVEZ-OLLANDINI Michaël, LANNOY Guy, COEROLI Toussaint, RUBINI Pierre-Jean, SUSINI Ludovic, CASCIO Eric, LUCIANI Jean-François.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*M. LUCCIONI Don Joseph à Mme BASTIANI Angèle,
*M. BIANCUCCI Jean à Mme BASTIANI Angèle,
*M. MELA Georges à Mme COMBETTE Christelle,
*M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme LE BOMIN Vanina,
*Mme PIETRI Véronique à Mme BATTISTINI Sérena.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. MAUPERTUIS Marie-Antoinette, FAGNI Muriel, VALDRIGHI Hervé, CAÏTUCOLI Paul-Joseph, MARTINELLI Jean-Charles, VENTURI Jean-Marc, CECCALDI Attilius, CHAUDRON Benoît, ACQUAVIVA Paul-André, MARCELLESI Jean-Noël, COSTA Jacques

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS OU REPRESENTEES:

*Mme STAEBLER Martine, Payer Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse,
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. PERALDI Gérard, Secrétaire général ;
*M. MORETTI Jean-Louis, Responsable du Pôle Ingénierie-Développement,
*Mme AMBROSINI Marie-Madeleine, Assistante de la présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*Mme COLONNA Véronique, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Compte tenu des membres présents, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme la Présidente ouvre la séance et remercie les administrateurs de leur présence.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI est ensuite désignée secrétaire de séance et le premier point de l'ordre du jour est abordé.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021.

Mme la Présidente propose aux membres du conseil de se prononcer sur le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 15 décembre 2021.

Le document ne soulève aucune observation et est adopté à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Il est à noter les non-participations au vote de MM. NEGRETTI, RUBINI et LUCIANI qui, absents lors de cette séance, ne souhaitent pas se prononcer.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Mme la présidente demande à Mme STAEBLER, Payeur de Corse, de bien vouloir présenter le Compte de gestion 2021.

Mme STAEBLER fait part de la conformité des chiffres et des écritures entre le Compte de gestion et le Compte administratif et en souligne la bonne gestion et exécution ; elle souligne également le partenariat entretenu tout au long de l'année avec les services de l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion de l'ATC pour l'année 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Avant de passer à l'examen du Compte administratif et conformément aux règles de la comptabilité publique, la présidence du conseil est confiée à M. COEROLI, élu par les membres du conseil.

M. PERALDI, effectue une présentation visuelle graphique des grandes masses en synthèse du Compte Administratif retraçant l'exécution du budget de l'année.

Il rappelle que

1/ Pour la section Investissement-Dépenses, les dépenses s'établissent à la somme de 2 561 607.69 € ; ces dépenses intégrant les subventions d'équipements versées

(849 912.24 €), la dotation aux avances remboursables (1 500 000 €) et les dépenses d'investissement propres à l'établissement (211 695.45 €)

Pour ce qui concerne la section Investissement-Recettes-Région d'un montant de 2 349 912.24 €, apparaît un déficit de 79 381.27 €. Compte tenu du résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020, le solde résiduel excédentaire à fin 2021 est de 366 210.47

2/ Pour la section Fonctionnement Dépenses : 10 730 386.33 €. Cette section regroupe les frais de fonctionnement propres de l'établissement (frais de personnel et administration générale) mais également les dépenses d'interventions et d'actions. Ces dépenses concernent principalement les actions de promotion et de communication, les missions de l'observatoire et les aides accordées aux OTI. Cette année, comme l'exercice précédent en raison de la crise sanitaire, des actions spécifiques de soutien économique, de réassurance sanitaire et de tourisme social « I nostri eroi » ont été entreprises.

M. PERALDI indique qu'en fin d'exercice, le résultat de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent sur l'exercice d'un montant de 425 312.71 €.

A noter également que l'excédent cumulé à fin décembre 2021, compte tenu de l'excédent enregistré à fin 2020 est de 2 369 021.03 €.

Ainsi, la situation générale au 31 décembre 2021 enregistre, en cumulé, et en reprenant les exercices antérieurs constatés :

Un excédent de la section d'investissement de : **366 210.47 €**

Un excédent de la section fonctionnement de : **2 369 021.03 €**

Soit un excédent cumulé de clôture de **2 735 231.50 €**

Le Compte Administratif de l'ATC pour l'année 2021 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Se sont abstenus : Mmes et MM. COMBETTE, MELA, SAVELLI et TERRIGHI.

A l'issue du vote, Mme la Présidente est invitée à regagner la réunion.

4) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022.

Mme la Présidente laisse la parole à M. Gérard PERALDI.

Celui-ci rappelle en préambule que le débat d'orientations budgétaires constitue la première phase permettant de construire le budget 2022 qui sera présenté lors du prochain conseil d'administration devant se tenir mi-avril

Il présente ensuite le contexte global et les tendances de la conjoncture actuelle ainsi que les enjeux et les priorités pour la Corse dans ce contexte

Le tourisme constituant pour l'économie de la Corse la première ressource contributive à son PIB (39%), les enjeux en sont donc considérables, les retombées du tourisme dépassant les seules activités directement liées à cette activité pour impacter l'ensemble de l'économie insulaire. La politique publique du tourisme corse doit ainsi fixer le cap et les enjeux du tourisme de l'île pour asseoir un développement durable,

économiquement viable, socialement responsable et bien entendu soutenable, en préservant la ressource naturelle.

Les publics visés sont l'ensemble des acteurs institutionnels et privés qui nécessitent un accompagnement de leur projet en phase avec ces orientations. Les modalités d'intervention couvrent plusieurs registres. Elles sont traduites dans le nouveau règlement des aides au tourisme 2022-2027 (soutien aux projets sous forme de subvention ou d'avances remboursables), l'accompagnement des acteurs, les dynamiques d'information touristique, le portage en tant qu'ensemblier, la promotion et la communication de la destination sur tous ses marchés touristiques nationaux et internationaux.

La prise en compte d'un contexte sanitaire non totalement stabilisé et de ses répercussions requiert néanmoins des adaptations. Le budget 2022 doit non seulement amplifier et adapter les actions entreprises par l'Agence du Tourisme de la Corse au cours des années 2020 et 2021 mais également permettre la mise en œuvre du plan de relance tourisme finalisé entre l'ATC, la CdC et l'Etat.

M. PERALDI indique également que l'élaboration du budget annuel pour 2022, sera réalisée dans la continuité des années précédentes avec pour objectifs la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de masse salariale.

En 2022, le concours financier de la Collectivité de Corse s'inscrit dans le cadre du plan Rilanciu avec des dotations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE) qui y sont liées.

Ces moyens seront mobilisés pour pouvoir engager les actions nécessaires destinées au principal secteur économique de l'île aux effets d'entraînements économiques et sociaux avérés et quasi immédiats. Ils seront complétés des financements européens dans le cadre du plan de relance européen (REACT-EU) ainsi que des recettes émanant de la taxe additionnelle et des partenaires.

En matière de soutien au développement, l'année 2022 sera marquée par l'augmentation de l'utilisation des fonds exceptionnels conçus dans le cadre du plan de relance et de son volet tourisme. A ce titre, a été mise en œuvre en 2021 par appel à projet une mesure destinée au soutien des TPE-PME dont le montant total est de 6 millions d'euros avec une contribution de 3.875 millions d'euros de la CdC. Près de 200 dossiers de demandes d'aides sont parvenus au pôle développement de l'ATC et sont en cours de finalisation d'instruction.

Après le vote du budget, qui doit intervenir au plus tard mi-avril, les premiers dossiers seront présentés lors du premier Bureau de l'ATC de l'année 2022 permettant ainsi le versement des aides auprès des pétitionnaires.

Dans le cadre du plan de relance européen baptisé REACT-EU, avec des fonds FEDER comme ressource financière, d'autres mesures seront mises en œuvre au cours des années 2022 et 2023. Le financement de ces mesures est estimé à un montant de près de 19 millions d'euros.

Ces mesures viendront renforcer celles déployées dans le cadre du nouveau Guide des aides au Tourisme 2022-2027 qui, après passage devant le Conseil d'Administration de l'ATC, sera présenté à l'Assemblée de Corse. Leurs montants peuvent s'envisager identiques à ceux de 2021.

L'ATC adaptera ses actions et modes opératoires pour la promotion de la destination afin de répondre aux enjeux majeurs posés par la crise sanitaire et aux



nouvelles attentes des clientèles post Covid. Dans un environnement de concurrence exacerbée, ces actions auront pour but de conforter et de repositionner la destination sur l'ensemble des marchés et filières. Le contexte global de marché (changements de pratiques, mutation des modèles, paysage du transport soumis à de fortes turbulences, évolutions des métiers, concurrence exacerbée en Méditerranée, ...), nécessitent des actions promotionnelles fortes afin de stabiliser l'attractivité de l'île mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation. Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public n'en est que plus déterminant. Cela passe donc par des moyens financiers significatifs.

Concernant le centre de ressources, l'année 2022 poursuivra via la mission observation touristique des travaux d'études qui porteront notamment sur les marchés émetteurs (scandinave, allemand, britannique, néerlandais, autrichien), l'analyse des données permettant l'élaboration des cahiers du tourisme et le suivi conjoncturel (hébergements et activités, transports ...). Par ailleurs, il aura en charge le pilotage de la refonte de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse.

En matière de frais de personnel, la pyramide des âges aura pour conséquence, au cours de l'année 2022, d'acter au moins un départ à la retraite d'un collaborateur cadre de l'Agence, mais aussi de prendre en charge :

- Les augmentations conventionnelles (ancienneté, augmentation valeur du point de la convention collective) ;
- Les recrutements pour les postes non pourvus qui permettront de renforcer l'équipe et de s'adapter aux enjeux de la période actuelle.

Au terme de cette présentation, M. SAVELLI se demande s'il existe des indicateurs de mesures permettant de savoir si les budgets engagés pour la promotion et qui constituent une grande partie des frais de fonctionnement ont apporté une réelle efficacité.

M. PERALDI indique que le premier des indicateurs de mesures étant la fréquentation, il a été constaté une réelle embellie intervenue principalement dans la dernière partie de la saison et cela en raison de l'effort important réalisé en vue de l'annualisation de l'activité touristique.

Le membres du conseil prennent acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Les rapports devant faire l'objet d'une délibération ayant tous été examinés, Mme la Présidente propose d'examiner les rapports **pour information** portés à l'ordre du jour :

1/ POINT D'INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS PUBLIES EN 2021

M. PERALDI procède à la présentation du rapport visant à informer les administrateurs sur les marchés publics passés au cours de l'année 2021.

Au cours de l'année, 20 marchés ont été publiés par l'ATC : 14 ont fait l'objet d'un sourcing (montant compris entre 2 550 € et moins de 40 000 €), 6 ont été passés en MAPA (montant compris entre 40 000 € et 200 000 €)

27 POINT D'INFORMATION SUR LE GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2022-2027

Mme la Présidente indique que le document présenté au conseil d'administration ainsi que le matin même au cours de la commission Développement, tire les enseignements du précédent dispositif des aides au tourisme adopté en 2016 et qui a produit des effets significatifs en termes de structuration de l'offre, que ce soit par l'ingénierie de projet ou les investissements réalisés par les porteurs de projets publics ou privés.

Avant de laisser la parole à M. MORETTI, elle précise que le nouveau dispositif 2022-2027 ambitionne de soutenir l'attractivité de la destination Corse et la compétitivité de ses entreprises dans une logique de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

M. MORETTI effectue ensuite un point détaillé des 4 axes sur lesquels repose ce dispositif :

- 1/ L'organisation et la structure du territoire,
- 2/ L'accompagnement de l'offre touristique,
- 3/ L'accompagnement social des acteurs,
- 4/ L'ingénierie, l'innovation, le numérique.

A l'issue de cette présentation, la séance est levée à 17 H 50.

Le secrétaire de séance



Vanina CHIARELLI-LUZI

La Présidente



Angèle BASTIANI